

## LAPRAIRIE

La ville de Laprairie est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent à l'entrée du lac Saint-Louis. Elle est au point de jonction des boulevards Edouard VII et Salaberry, conduisant tous deux à la frontière des États-Unis, et du boulevard Taschereau, conduisant à Montréal. Laprairie est à 10 milles de la métropole et à 189 milles de Québec.

L'histoire de Laprairie remonte aux premières années de la Nouvelle-France. En 1611, Champlain, le premier, abordait dans la région, au cours de l'exploration qu'il fit de la Côte Saint-Lambert jusqu'à la rivière des Iroquois à Chambly. A l'époque de la fondation de Montréal, le territoire où se trouve Laprairie appartenait à Jacques de La Ferté, abbé de La Madeleine, l'un des cent associés de la Compagnie de la Nouvelle-France, et s'appelait la « Prairie-de-la-Madeleine ». Son propriétaire en fit don à la Compagnie de Jésus, le 1<sup>er</sup> avril 1647.

En mai 1660, Dollard des Ormeaux et ses compagnons, partis de la Pointe-à-Callières (Pointe-Saint-Charles), subissaient dans la baie de La Prairie leur première attaque aux mains des Iroquois. Trois des compagnons de Dollard y perdirent la vie, ce qui décida le chef à revenir à Ville-Marie pour organiser d'une façon plus minutieuse l'expédition du Long-Sault.

En octobre de l'année suivante, les Iroquois capturaient l'abbé Guillaume Vignal à l'île à la Pierre et l'amenaient sur la Côte Saint-Lambert où il mourut après d'affreux supplices. Dans les mois qui suivirent, de nombreux colons de la concession périrent de la même façon.

En 1687, on construisait trois forts en bois

dans la région : un à Saint-Lambert, un au Sault-Saint-Louis et le troisième à La Prairie. Dans les années qui suivirent, les Iroquois et leurs alliés attaquèrent à maintes reprises et massacrèrent des colons de La Prairie et des environs. En août 1691, Schuyler attaqua inopinément le fort de La Prairie à la tête d'une bande de sauvages et y tua ou blessa plusieurs Français. Le fort a été restauré et il est maintenant entretenu par la Commission des Sites et des Monuments historiques du Canada.

La fondation de La Prairie remonte à octobre 1667. A cette époque, le nom était Notre-Dame-de-La-Prairie-de-La-Madeleine. La première église fut érigée en 1687. En 1704, elle était démolie et remplacée par une nouvelle construction.

Le 3 mars 1722, un édit proclame l'érection civile de la paroisse actuelle de La Prairie, dont on détache toute la partie de la Côte Saint-Lambert située au nord-est du ruisseau Diel. En 1748, les troupes françaises ouvrent le premier chemin entre La Prairie et Saint-Jean. Puis, en 1751, les paroisses de Saint-Constant et de Saint-Philippe sont détachées de celles de La Prairie.

En 1800, le dernier survivant des Jésuites, le Père Casot, meurt et l'administration de la seigneurie de La Prairie passe au gouvernement canadien. En 1822, le territoire du village est étendu, à même la commune, jusqu'à la rue Sainte-Rose. L'érection canonique de la paroisse se fit le 21 mai 1835.

En 1836, on construisit entre La Prairie et Saint-Jean le premier chemin de fer du Canada : un monument se dresse à La Prairie pour commémorer ce fait historique.



L'église actuelle de la paroisse de La Prairie fut construite en 1840-41. Le village de La Prairie fut incorporé en municipalité, le 1<sup>er</sup> juillet 1845. Au mois d'août de l'année suivante, un incendie épouvantable le détruisit presque complètement.

Voici enfin, à la suite, les dates qui méritent d'être citées dans l'histoire plus récente de La Prairie : 1852, déviation de la ligne du chemin de fer de la Bataille vers Saint-Lambert ; 1854, départ des RR. PP. de la Compagnie de Jésus qui s'en vont à Montréal fonder le Collège Sainte-Marie ; 1867, le comté actuel de La Prairie est détaché du comté de Huntingdon pour fins électorales et d'enregistrement ; 1886, extension du territoire du village jusqu'à la rivière Saint-Jacques au nord-est, à la limite sud-ouest de la commune et à l'extrémité sud-est du cimetière actuel ; le 7 mai 1909, incorporation du village de La Prairie en ville de La Prairie ; 1930, construction de la jetée de protection, côté ouest ; 1934, érection du diocèse de Saint-Jean, dont La Prairie fait partie.

Enfin, il existe un troisième monument dans La Prairie, un monument élevé au Sacré-Cœur sur la terrasse devant le noviciat des Frères de l'Instruction Chrétienne.

La population actuelle du comté de La Prairie est de 13,730 habitants. Pour ce qui est de la ville elle-même, sa population, lors de l'incorporation en 1909, était de 2,000 habitants. Aujourd'hui elle atteint le chiffre de 3,300. Cette population comprend 650 familles qui résident dans la ville, dont 384 propriétaires fonciers et 403 locataires.

La ville de La Prairie est le siège de nombreuses industries, dont plusieurs prennent leurs matières premières parmi les produits agricoles de la fertile vallée qui s'étend derrière la ville. On trouve à La Prairie 60 entreprises commerciales et 9 industries. Parmi celles-ci, il existe d'abord les plus importantes briqueteries de l'Amérique du Nord, puis des manufactures d'extrait de malt et de levain, de liqueurs douces, de talons, de meubles, de boiseries, de moulage, une usine de déshydratation de légumes (la seule dans la Province), une imprimerie, des fonderies et un atelier de confection pour dames.

L'aqueduc de La Prairie a été municipalisé en 1923 et perfectionné à deux reprises, en 1926 et 1932. Il est d'une capacité quotidienne de 1,500,000 gallons d'eau. Le service de l'électricité, lui, était déjà municipalisé depuis 1914 ; la ville achète son électricité de l'Hydro-Québec et le revend au consommateur. Le service téléphonique est fourni à 82 abonnés de service privé et à 86 abonnés de service d'affaires, aux tarifs suivants : service privé : \$2.05 pour ligne privée et \$1.85 pour ligne double ; service d'affaires : \$2.50 pour ligne privée et \$2.00 pour ligne double.

La ville de La Prairie s'étend sur une superficie de 1,800 acres et est sillonnée par 28 rues d'une longueur totale de 22 milles, dont 15 milles sont pavés et 7 milles ne le sont pas. Il y a, le long de ces rues, 10 milles de trottoirs pavés et 5 milles de trottoirs non pavés. Le premier pavage des trottoirs a été fait en 1913, en même temps qu'on creusait le premier système de canaux d'égoût. Depuis, de nombreux perfectionnements ont été apportés à ce système, en 1958 particulièrement.

Depuis au-delà de quatre-vingts ans, soit 1862, il existe à La Prairie un marché public où les cultivateurs de la région viennent offrir leurs produits frais. On trouve de plus dans la ville trois parcs : La Terrasse Foch, le Carré de Lamennais et le Carré Ouest ; et aussi un cinéma d'une capacité de 300 sièges.

Au point de vue religieux, La Prairie est exclusivement catholique. Elle appartient, comme nous l'avons dit, au diocèse de Saint-Jean érigé en 1934. On y trouve une église paroissiale, plus que centenaire, et trois chapelles, et aussi un couvent de religieux. L'éducation des enfants de La Prairie est assurée pour les garçons par trois collèges et pour les filles par trois couvents.

Un mot sur le genre de constructions qu'on trouve à La Prairie. Il ne s'y rencontre que cinq édifices à bureaux et on n'y trouve aucune maison à appartements. La plupart des maisons y sont organisées de façon à servir de logements privés. Ce sont en général des maisons à deux étages. On trouve cependant quelques maisons possédant de trois à cinq étages.



La ville de La Prairie est administrée par un conseil de ville composé d'un maire et de six échevins, assistés d'un secrétaire-trésorier. Les élections municipales, tant pour la mairie que pour l'échevinage, ont lieu tous les deux ans. Les élections sont faites au scrutin secret et toute personne tenant feu et lieu a droit de vote. Les prochaines élections seront tenues le 1<sup>er</sup> février 1946. Ni maire ni échevins ne reçoivent de salaire.

Dans le domaine politique, au fédéral, La Prairie appartient à la division électorale de Beauharnois - La Prairie ; pour le provincial, à la division électorale de La Prairie - Napierville.

Faisons maintenant une brève étude de la situation financière et fiscale de la ville de La Prairie. Voici d'abord l'évaluation foncière totale, résidentielle et commerciale : \$552,795. L'évaluation foncière, industrielle et commerciale, est de \$437,845. Le total de l'évaluation foncière exemptée est de \$446,290., soit \$18,750. pour industries et \$427,540. pour institutions religieuses.

Voici ensuite le taux des diverses taxes imposées dans la ville de La Prairie : taxe foncière : \$1.40 par \$100. d'évaluation; taxe scolaire : \$1.25 par \$100. d'évaluation ; taxe d'eau : résidences, de \$12. à \$16. par année ; hôtels, \$40. par année ; magasins, de \$8. à \$25. par année, etc. ; taxe d'affaires : taux fixes de \$2. à \$200. déterminés dans chaque cas particulier.

La dette totale de la ville, en débetures, est de \$101,000. La Prairie emploie 45 employés municipaux, dont 26 assurent les services du département des incendies, réorganisé en 1929, et du département de police. A ce dernier département, il y a de plus, un chef, un sous-chef et deux constables spéciaux. La ville a aussi un service d'hygiène.

Il y a une station postale à La Prairie depuis 1892. On y trouve encore une succursale de banque, cinq hôtels d'une capacité totale de 135 chambres et un hospice pour les vieillards. Trois médecins et un pharmacien résident et pratiquent à La Prairie.

La ville de La Prairie bénéficie d'un service de chemin de fer, le Canadien National, qui lui assure aussi le service télégraphique, d'un service d'autobus et d'un magnifique réseau routier : le boulevard Taschereau, le boulevard Salaberry, le boulevard Edouard-VII, et, depuis 1940, la voie Sir-Wilfrid-Laurier. En 1918, La Prairie municipalisait les chemins qui traversent sa commune et, en 1938, elle obtenait son admission dans l'Association des Chemins d'Hiver. On compte dans la ville de La Prairie environ 290 automobiles privées et environ 50 camions. De plus, la Commune de La Prairie a un front d'un mille sur le fleuve Saint-Laurent.

La ville se préoccupe de mettre en valeur les possibilités industrielles. Pour de nouvelles industries, elle peut disposer au prix coûtant de l'eau et du pouvoir électrique. De plus, on peut y trouver de vastes terrains où développer de nouvelles entreprises. Il y a d'abord sur la rive du fleuve un grand espace libre qui pourra servir soit pour la construction d'usines ou de manufactures requérant beaucoup de terrain, soit pour le développement de camps militaires, d'aéroports, d'écoles d'aviation, d'écoles d'agriculture, de pépinières, etc. Ensuite, le long des voies des Chemins de fer Nationaux, de vastes lots ont été réservés comme sites manufacturiers gratuits. Ces terrains ne sont pas non plus très éloignés des grands boulevards qui traversent La Prairie et permettent une livraison en camion au centre de Montréal, en moins d'une demi-heure. Et ces services de communication fonctionnent hiver comme été, les chemins étant parfaitement entretenus en toutes saisons.

#### *Conseil de ville de La Prairie*

Maire : M. L.-Conrad Pelletier.

Echevins : MM. Wilfrid Faille,  
Adolphe Gingras,  
Geo.-Hector Lamarre,  
Gaston Lavoie,  
Patrick McGee,  
Emile Sainte-Marie.

Secrétaire-trésorier : M. Léopold Péladeau.



*Liste des maires de La Prairie depuis :*

1846 — Varin, J.-B., notaire

1851 — Alexander, A. T., médecin

1853 — Dupré, J.-B.-E.

1854 — Sauvageau, T.

1858 — Lanctôt, M., avocat

1862 — Brossard, P.-E., médecin

1864 — Dufresne, R.-C., médecin

1866 — Lacombe, C.

1868 — Leduc, L.-X.

1870 — Grondin, L.

1872 — Brossard, P.-E., médecin

1876 — Brosseau, Col. Julien

1885 — Brisson, T.-A., médecin

1893 — Longtin, S.-A., médecin

1898 — Brossard, H.

1903 — Bourassa, A.

1904 — Pelletier, L.-C., avocat

1908 — Sicotte, H.

1910 — Longtin, S.-A., médecin

1912 — Longtin, J.-M., médecin

1938 — Pelletier, L.-C. jr., avocat